

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

## COMMUNE DE LABEGUDE

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

### SEANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

Le huit juillet deux mille vingt-six à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Date de la Convocation : 30 juin 2026**

**Présents :** MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, LABRY Marie-Elodie, MICHEL Sibylle, SUCHON Emilie, MM BARTHELEMY Norman, BESSON Jonathan, DURAND Gérald, MALOSSE Jean-Régis, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc

**Absent excusé et procuration :** M GOSSE Pascal à M VOLLE Jean-Luc

**Absent non excusé :** M GROS Cyril

**Secrétaire de séance :** M MALOSSE Jean-Régis

**N° 34/2026**

### ECOLE SIMONE VEIL - PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1311-13,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.312-13-1, L.411-4 et D.312-40,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.721-1 et R.741-1,

Vu la circulaire interministérielle du 8 juin 2023 relative au plan particulier de mise en sûreté,

Considérant la nécessité de mettre en place un PPMS unifié, document opérationnel qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans chaque école dès lors que survient un événement majeur et en attendant l'arrivée des secours,

Le document du PPMS de l'école, élaboré en collaboration avec la directrice, la circonscription, la police nationale et la mairie, définit l'ensemble des conduites à tenir selon les différents risques et les locaux et répertorie les personnes à contacter en cas de problème.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan particulier de mise en sûreté de l'école Simone Veil tel que joint en annexe.
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document afférent aux PPMS approuvés.

Fait et délibéré à Labégude, le 08 juillet 2026.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le maire,  
PONTHER Jean-Yves

Le secrétaire de séance,  
MALOSSE Jean-Régis

